

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 MARS 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
03/7/26
DOSSIER N°5628**

**CONTRATS BOOST'TER (COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET, COMMUNAUTES
DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST ET CREUSE GRAND-
SUD.**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLoux, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Nicolas SIMONNET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Catherine DEFEMME à Hélène FAIVRE
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS
Thierry GAILLARD à Bertrand LABAR
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

En l'absence de M. Valéry MARTIN (ayant donné pouvoir à Mme Laurence CHEVREUX)

Présidence de séance assurée par M. Patrice MORANCAIS, Premier Vice-Président, en l'absence de Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental

**OBJET : CONTRATS BOOST'TER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET, COMMUNAUTES DE COMMUNES CREUSE SUD-
OUEST ET CREUSE GRAND-SUD.**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°CD2021-07/1/7 du Conseil départemental portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°CD2018-02/5/33 du 09/02/2018,*

VU la délibération n°CD2019-02/5/31 du 08/02/2019,
VU la délibération n°CD2019-05/5/19 du 24/05/2019,
VU la délibération n°CD2019-09/3/22 du 27/09/2019,
VU la délibération n°CD2020-06/3/23 du 26/06/2020,
VU le contrat Boost'ter 2019-2023 signé le 18/12/2019 entre le CD et la CAGG,
VU le contrat Boost'ter 2019-2023 signé le 05/12/2019 entre le CD et la CCSO,
VU le contrat Boost'ter 2019-2023 signé le 12/12/2019 entre le CD et la CCGS,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-03/7/26 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Politiques territoriales,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder, au titre du contrat Boost'ter 2019-2023, les subventions suivantes :

- **10 000,00 €** à l'association Les Ateliers de la Creuse - Recyclabulle pour **l'aménagement d'un local en centre-ville de Guéret et sécurisation du site de Cher du Prat**, représentant 20,15 % d'une dépense éligible de 49 616,86 € H.T. ;

Ne prennent pas part au vote : M. E. Bodeau, Mme A. Martin, Mme ML. Geoffre, M. P. Bayol, Elus CA du Grand Guéret

Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

- **42 000,00 €** à la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, pour **l'Aménagement et la sécurisation d'une portion du sentier du bois des bœufs**, représentant 60 % d'une dépense éligible de 70 000,00 € H.T. ;

Ne prennent pas part au vote : M. T. Gaillard (ayant donné pouvoir à M. B. Labar), Mme C. Defemme, Elus CC Creuse Sud-Ouest

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

- **20 000,00 €** à la Communauté de communes Creuse Grand Sud, pour **le Soutien à l'ingénierie territoriale - année 2023**, représentant 40 % d'une dépense éligible de 50 000,00 € H.T. ;

- **44 430,00 €** à la Communauté de communes Creuse Grand Sud pour **la Réfection des ateliers intercommunaux**, situés à Aubusson, représentant 30 % d'une dépense éligible de 148 100,00 € H.T. ;

Ne prennent pas part au vote : M. JL. Leger, R. Nicoux, L. Chevreux, Elus CC Creuse Grand-Sud

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental aux chapitres/Articles 65/657348 (section de fonctionnement) ; 204/2041482 et 204/20422 (section d'investissement).

1244
Publié sur www.creuse.fr le 31/03/2023

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 023-222309627-20230328-CP2023064-DE



Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET